

Urbanisme favorable à la santé : l'apport de l'anthropologie

Sandrine Manusset,
ethno-écologue.

Pourquoi faire intervenir un anthropologue pour construire un urbanisme durable et favorable à la santé ?

Comment s'assurer qu'un projet urbain sera bénéfique pour la santé des habitants ? Les expériences de terrain abondent pour démontrer qu'il ne suffit pas d'aménager par exemple une piste cyclable devant chaque porte, pour que chacun se déplace en vélo. Pour comprendre cet état de fait et développer des projets porteurs, il nous paraît fondamental de réintroduire le facteur humain, en se posant la question de l'adéquation des actions d'aménagement et d'urbanisme engagées au regard de la diversité des modes d'« habiter » et des nouvelles attentes sociétales, exprimées ou latentes.

Au départ de toute étude urbaine, les urbanistes font de plus en plus équipe avec d'autres disciplines : architecte, paysagiste, géographe et, plus nouvellement, designer, agence de communication, journaliste et sociologue. Soulignons ici que l'anthropologue n'est pas encore cité, alors qu'un territoire – quartier, commune, intercommunalité, agglomération – est avant tout un espace de vie, animé par le vivre-ensemble. Il est habité, vécu, parlé, porteur d'identités multiples ; sa structure et son fonctionnement renvoient aux dynamiques sociales

et culturelles qui le font exister. Un territoire qui « fonctionne » est un territoire où les mesures de gestion et d'aménagement correspondent aux attentes des habitants en termes de qualité du cadre de vie, d'attractivité d'un territoire, d'identités territoriales.

Augmenter l'acceptabilité sociétale d'un projet

Dans toute étude urbaine, coexistent « un scénario d'aménagement optimal », approche technique, et un « scénario d'aménagement acceptable » par tous les acteurs, où se mêlent différents enjeux culturels, économiques, sociétaux, environnementaux, etc. L'anthropologue peut identifier ce « scénario d'aménagement acceptable » et agir pour que l'écart entre le technique et l'acceptable soit moindre.

En partant de l'analyse et de la compréhension des pratiques, des usages et des représentations du territoire incluses à ces usages, l'anthropologue peut identifier les futurs besoins avérés ou latents des habitants, en particulier en matière de cohésion sociale. Ainsi, dans l'étude d'un aménagement de périmètre de captage situé au cœur d'une commune rurale de 2 500 habitants en Finistère, notre approche a conduit à proposer, entre autres, l'aménagement de jardins partagés dans le périmètre du captage, à l'encontre des prescriptions de l'autorité sanitaire ; l'objectif était de créer un lieu de dynamique sociale, en partant des attentes sociétales de nature et des besoins d'appropriation du site par les nouveaux habitants et les anciens. Aujourd'hui, les jardins sont gérés par une association forte d'une trentaine d'adhérents, qui participe activement et avec succès à la vie de la commune.

Un centre-ville repensé avec les habitants

Parce que le projet urbain est un projet collectif – quelle que soit l'échelle de territoire retenu –, qu'il s'agisse d'une approche thématique (les espaces naturels, les déplacements, etc.) ou d'outils de planification (le projet de territoire du plan local d'urbanisme (PLU), du schéma de cohérence territoriale (SCoT), de l'Agenda 21, etc.), l'approche anthropologique permet d'identifier les différentes représentations sociétales du territoire qui sont *in fine* au cœur de l'acceptabilité des projets par la communauté.

Pour exemple, dans le cadre d'un projet d'aménagement de centre-bourg d'une commune littorale de 3 000 habitants en Bretagne, un travail cartographique – réalisé lors d'ateliers publics avec les habitants – a permis de mettre en évidence quinze propositions de périmètre d'aménagement. L'analyse comparative des cartes dessinées par les habitants a conduit à identifier trois variantes du périmètre du bourg : un « bourg élargi », un « bourg restreint » et un « bourg en doigts ». La troisième étape d'analyse a consisté à superposer les périmètres au cadastre napoléonien pour mettre à jour l'armature urbaine primaire du bourg et ainsi matérialiser la définition sociale du cœur du bourg, sur lequel devra porter l'aménagement ; il concentre en effet les attentes de déplacement, de vie sociale et économique.

Faire participer tous les acteurs concernés par le projet urbain

L'intervention de l'anthropologue repose sur la sollicitation d'un panel d'acteurs représentant qualitativement l'ensemble des acteurs concernés pour

L'ESSENTIEL

▣ L'anthropologue est un véritable médiateur entre les habitants et les décideurs.

▣ Il recueille en particulier le vécu des habitants, afin de prendre en compte leurs attentes dans le cadre de tout projet d'urbanisme.

co-construire le projet. Chaque catégorie d'acteurs s'identifie par sa relation au territoire : les habitants dans leurs usages quotidiens de cet espace, les gestionnaires par leur pouvoir de décision et d'impact en lien avec leurs fonctions professionnelles et les experts qui apportent leur regard technique – circonscrit à un champ disciplinaire (architecture, géographie, paysage, etc.) – et objectif, dans la mesure où ils n'ont pas de lien d'influence direct avec l'espace qu'ils analysent. Le processus même de concertation (réunion publique, ateliers, etc.) permet de faire interagir les regards de l'ensemble des acteurs : les habitants et les gestionnaires-experts directs (élus, techniciens municipaux, etc.) et indirects (acteurs économiques, associations, directions départementales des territoires et de la mer, etc.).

Ateliers participatifs et réunions publiques

En fonction des enjeux de l'étude à mener, un certain nombre d'outils peuvent être déployés : entretiens semi-dirigés, ateliers participatifs, questionnaires, réunions publiques, observations sur site, etc. Il s'agit

« L'APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE PERMET D'IDENTIFIER LES DIFFÉRENTES REPRÉSENTATIONS SOCIÉTALES DU TERRITOIRE QUI SONT IN FINE AU CŒUR DE L'ACCEPTABILITÉ DES PROJETS PAR LA COMMUNAUTÉ. »

d'observer les pratiques et les usages et d'analyser les discours pour mettre en évidence la diversité des enjeux et des représentations sociétales, les corrélations entre « ce que je fais », « ce que je fais réellement » et « ce que je dis que je fais ».

Le protocole d'enquête doit répondre à deux exigences en même temps : l'exigence méthodologique pour mettre en évidence la diversité des pratiques, usages et représentations selon les principes de l'anthropologie sociale ; l'exigence opérationnelle, liée aux demandes de concertation publique unanimement partagées aujourd'hui et aux conditions de déroulement des missions d'urbanisme dans un laps de temps et sur un espace bien définis.

Intégrer les enjeux sociétaux dans l'urbanisme

La plus-value des démarches qualitatives et comparatives, dont relève l'anthropologie, reste sous-estimée. Sur le plan du droit, il est à regretter que le juge administratif ne se prononce pas sur l'intégration réelle des enjeux sociétaux dans un projet d'urbanisme. Pour exemple, un plan local d'urbanisme peut être attaqué par le biais du volet de la concertation, si et seulement si le nombre de réunions réalisées est différent de celui consigné dans la délibération. Il n'est nullement question de la pertinence de la concertation en fonction des enjeux réels du projet. Il reste aux tribunaux à comprendre l'intérêt d'une approche qualitative, qui ne peut se dissoudre dans des indicateurs quantitatifs de processus (tel le nombre de réunions...). ■



© VCastor / RWI Image